

Des normes mobiles !

Le JURA, ses eaux vives et ses lacs sont l'image idéale de la nature en bon état, de la santé en plein air et des joies de la gastronomie.

Or, le quotidien régional du 17 juin en page 7 vient doucher ce bel optimisme ; Il nous informe que depuis janvier 2022 il était recommandé aux habitants de 15 communes du nord du Jura de ne pas consommer l'eau du robinet après « des dépassements récurrents de la limite de qualité fixée à **0,1 microgramme par litre** pour le métolachlore, utilisé comme herbicide »... contre les « mauvaises herbes ».

Ces restrictions viennent d'être levées par les Services de la préfecture, considérant la nouvelle « valeur transitoire » prise par le Ministère de la Santé pour le métolachlore à **3 microgrammes par litre, soit 30 fois** plus concentrée !

Des efforts pour diminuer la présence de pesticides sont menés : une dilution avec les eaux du Val de l'Ognon a été mise en place en avril 2021 et des travaux sont programmés afin de permettre un traitement au charbon actif.

Voilà comment on joue des limitations de concentration admissibles de ce pesticide dans les eaux de boisson des habitants de ce beau département :

**30 fois la norme : c'est possible...
Une valeur transitoire !**

Un rappel des caractéristiques de ce produit :

le **métolachlore** est un désherbant de la famille des organochlorés. Il est interdit en France depuis 2003, et

remplacé par un produit très proche : le **S-métolachlore**. C'est un produit considéré comme assez dégradable, mais très utilisé. Il est très soluble dans l'eau (solubilité : 530 mg/l à 20 °C) et assez mobile voire très mobile dans les milieux aqueux basiques (pH supérieur à 7). Ceci en fait un polluant potentiellement important pour les cours d'eau et la nappe phréatique en zone calcaire.

C'est un inhibiteur de la croissance des végétaux via les phytohormones dont les gibbérellines. Sa formule chimique est : $C_{14}H_{19}NO_6S$. Le métolachlore, bien qu'interdit en 2003 en France est encore trouvé dans l'eau sous la forme de ses produits de dégradation.

On a montré qu'il était présent chez plusieurs espèces de poissons comestibles et ses effets sont néfastes sur la croissance et le développement des animaux qui y sont exposés.

C'est une préoccupation quant à d'éventuels effets sur la santé humaine. Il est classé comme un pesticide de **catégorie C**, ce qui indique des indices d'effets cancérogènes possibles.

Des demandes d'interdiction de ces pratiques ont été déposées,

Voir : <https://www.eau-et-rivieres.org/demande-interdiction-s-metolachlore>

Plus d'info :
<https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9tolachlore>

